COMPTE RENDU AUDIOCONFERENCE DDFIP 14

Du 24 AVRIL 2020

Le 27/04/2020

Ci-dessous le Compte rendu de l'audioconférence DDFIP 14 qui s'est déroulée le vendredi 24 avril, avec la participation de la Direction Locale et des Organisations Syndicales.
M. MERCERON dirigeait les débats, en l'absence de M. TRICHET, empêché.

Situation de la DDFIP 14

Aucun cas avéré de COVID 19 parmi le personnel de la DDFIP 14
2 cas de suspicions : 1 au domaine, 1 au S.P.F.
Agents présents dans les services : 240, en tenant compte de la montée en charges des SIP
Nombre de télétravailleurs : 130
Agents en ASA : Environ 470
Taux de présence en SIP : entre 33% et 37 %

Informations logistiques

4000 masques ont été livrés. Ils sont réservés pour les missions comportant des contacts physiques et de la réception : régisseurs, courrier, fournisseurs, réceptions exceptionnelles, agents d'entretien.
Il est rappelé qu'il appartient à la Société Elior de fournir les moyens de protection aux agents d'entretien qu'elle missionne sur les sites.
70 plexiglass ont été commandé pour être installés aux guichets, caisses et box d'accueil dans la perspective du déconfinement.
Il est plus aisé aujourd'hui d'acquérir du gel hydroalcoolique. La situation s'améliore aussi doucement pour les gants.une commande de lingettes est en cours pour le nettoyage des bureaux et claviers.
Les consignes sanitaires sont rappelées.

Remboursement des Frais de Repas

Les agents privés de restauration collective pourront prétendre à un remboursement forfaitaire de 17,50 euros par jour conformément au décret. Une souplesse sera appliquée concernant la justification des frais : un ticket de caisse pour plusieurs jours sera accepté.

Campagne Impôt sur le Revenu

La campagne IR a débuté avec 33% à 37% des agents des SIP en présentiel, auxquels s'ajoute une vingtaine de télétravailleurs. Les consignes de sécurité ont été rappelées aux chefs de service, notamment la nécessité d'une dispersion suffisante des agents entre eux évitant toute promiscuité incompatible avec les prescriptions en vigueur. Un taux de présentiel des effectifs de 40% dans les SIP est préconisé, sans qu'il soit nécessaire dés le début de la campagne.
La situation sanitaire prime : un agent en ASA pathologique dont l'état de santé l'empêche de travailler en présentiel ne doit pas revenir au bureau.
Des renforts issus du PCRP ou d'autres services de contrôle sont prévus pour venir en soutien des SIP pour la gestion des flux de demandes dans e.contacts.

Plan de Continuation de l'Activité

Les agents de l'équipe de renfort sont intégrés au P.C.A.

Les télétravailleurs sont affectés sur les missions prioritaires mais bien entendu, les agents qui télétravaillaient déjà avant le 17 mars continuent à le faire.
Missions RH : Les compensations et régularisations d'horaires sont réalisées avec la meilleure réactivité possible. Les 2/3 des compteurs sont à jour.
Les chefs de services ne doivent pas exercer une pression excessive sur les agents.

Autres Questions

Le déménagement de Lisieux Intercom se fera uniquement si les conditions sanitaires le permettent. Le déconfinement sera progressif et doit se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité.
Idée d'une Organisation Syndicale de supprimer le digicode de Trouville et d'installer un système de badge. Difficile dans la période de trouver une entreprise pour faire le travail.
Besoin d'échanges avec les autres administrations du ministère, Douanes et Insee, car peu d'informations remontent de ces directions.
La demande sera transmise à M. TRICHET

Interventions CGT

La CGT est intervenue pour rappeler son opposition à l'application de l'ordonnance sur les congés et RTT. Nous avons signifié que les agents en ASA ne sont pas en vacances et qu'ils subissent les effets contraignants de la crise sanitaire. Nous avons ajouté qu'ils n'étaient pas libre de faire ce qu'ils veulent, qu'ils continuaient à s'informer et lire les notes, qu'ils n'avaient pas la possibilité de télétravailler par manque de moyens puisque l'administration n'est pas en mesure de fournir des ordinateurs. Nous avons dénoncé le double langage qui consiste d'un côté à saluer la solidarité des agents de la 3ème ligne qui restent confinés chez eux, en se protégeant eux et les autres et de l'autre l'attaque sur les congés et RTT. Ce n'est pas aux agents de financer leur protection.

La CGT a demandé quelle était la position de la Direction sur la possibilité donnée aux chefs de service, par l'article 2 de l'ordonnance, d'imposer aux agents en télétravail la pose de 5 jours de congés entre la date du 17 avril et le déconfinement, prévu le 11 mai.
Réponse : Nous attendons la note de la Centrale .

La CGT a rappelé que dans le cadre du P.C.A., le nombre des agents dans les services doit être uniquement déterminé en fonction des missions prioritaires à accomplir.Pour protéger et éviter la propagation du Covid 19, il faut limiter au maximum le nombre de collègues qui exercent leur activité en présentiel.

La CGT a demandé si la livraison des ordinateurs prévus pour le télétravail allait arriver, car des agents figurent déjà sur des plannings en télétravail alors qu'ils ne peuvent le pratiquer.
Réponse : Il y a du retard et il n'est pas certain que nous en recevions.

La CGT a demandé le ration femmes/hommes en ASA : Il est probable que la proportion des femmes soit plus importante. Une nouvelle fois les femmes seraient majoritairement défavorisées par l'application de l'ordonnance sur les congés et RTT.

La CGT a encouragé la proposition d'action du CHSCT pour l'utilisation du budget, notamment pour financer du matériel ou des actions complémentaires visant à protéger les agents de la pandémie. Cette question fera prochainement l'objet d'une audio-conférence entre les Organisations Syndicales pour en discuter.
Réponse : L'acquisition des équipements de protection nécessaires à la période du confinement peuvent en faire partie. A débattre lors du CHSCT prévu le 4 juin.

CGT FINANCES PUBLIQUES CALVADOS
PASCAL CARNET – ALAIN DEVAUX